

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: Demandeur: VILLERS

Responsable des travaux:

Nom, Prénom: VILLERS
N° carte d'identité: 590 085 23
N° TVA - BE: 24-M
Installation: VINCENT
Adresse: WINBOMONT - ROUTE HOTTIEU
CP + Commune: 4960 HALMEADY 4960 ARTHONY
N° de l'habitation: 1

Bases de l'examen: ☒ Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 171 ☒ mise en usage ☐ modification ☐ extension ☒ Art 92 ☐ Art 274 ☒ Unité d'habitation
☐ Art 271 ☐ mobile ☐ temporaire ☐ Art 87 ☐ Art 278 ☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276 ☐ périodique ☐ contrôle ☐ Art 88 ☐ Art 279 ☐ Parties communes
☐ Art 276 ☐ renforcement ☐ Art 276bis: vente d'une unité d'habitation ☐ Art 280 ☐ Art 281 ☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAV ☒ EAN non communiqué ☒ Compt.kWh non placé
Compt. kWh n°: Index jour: nuit: ☐ Compt. kWh exclusif nuit:
Données: Conçue pour U_n: ☐ 230V ☐ 3x230V ☒ 3N400V ☐ Type de prise de terre:
Courant nominal maximum (A): ☐ 20 ☐ 25 ☒ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☒ boucle de terre ☐ barres / piquets
Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 10 mm² - Type: EXPO
Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 13
Description installation: ☒ Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts Dir. ☒ Contacts Indir. ☐ Montage ☐ Appareils ☐ Matériel ☒ >/section ☒ Schémas ☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: 27 Ω ☒ Isolement général: 71 MΩ ☒ Continuité de terre ☐ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions: Nouvelle ☒ Néant ☒ Infractions Installation existante
Remarques: Points lumineux, ext. en attente d'urgence pour chauffage en chaudière non conducteur d'électricité. Chauffage en attente d'urgence d'urgence.
Visa GRD: Interest
Visa: 249-19
Mandataire GRD: Nom:
Visa:

Conclusion(s):

☒ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être
recontrôlée avant le 21 / 04 / 2010
• par le même organisme de contrôle (**)

(**) délai prescrit sous réserve de modification de la réglementation

Agent visiteur:

W. HENKES 2320 21.04.2010
Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position: 3 ☒ Schéma(s) unifilaire(s): 1

Pour le Directeur Général: Signature